

Portant nomination d'un (1) Secrétaire Permanent  
du Dispositif National de Mise en Œuvre de  
l'Initiative pour la Transparence des Industries  
Extractives au Niger (DNITIE-Niger)

LE PREMIER MINISTRE,

- VU La Constitution du 25 novembre 2010 ;
- VU L'Ordonnance n° 2011-20 du 23 février 2011, portant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- VU Le Décret n° 2016-161/PRN du 2 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2019-194/PRN/PM du 15 avril 2019, portant organisation et attributions des services du Premier Ministre ;
- VU l'Arrêté n° 190/PM du 19 novembre 2018 portant création, missions, composition, organisation et fonctionnement du Dispositif National de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans Industries Extractives au Niger (DNITIE-Niger) ;
- VU Les nécessités de service ;

ARRETE

**Article Premier :** Monsieur Abdelkarim Aksar, titulaire d'un Bachelor en Ingénierie, spécialité Géologie (option : Exploitation Extraction), Mle 118698/B, est nommé Secrétaire Permanent du Dispositif National de Mise en Œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (DNITIE-Niger).

**Article 2 :** L'intéressé a rang de Conseiller Principal du Premier Ministre.

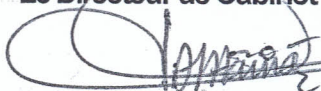
**Article 3 :** Le présent arrêté, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires notamment l'arrêté n°0044/PM du 29 mars 2018, prend effet à compter de sa date de signature.

**Article 4 :** Le Directeur de Cabinet du Premier Ministre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

LE PREMIER MINISTRE

BRIGI RAFINI

POUR AMPLIATION :  
Le Directeur de Cabinet



HAMADOU ADAMOÛ SOULEY

CAB/PRN.....1  
CAB/PM.....1  
SG/CAB/PM.....1  
SP/TIE.....1  
JO.....1  
DOSSIER /INT.....1  
ARCHIV/PM.....1

